



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES



Paris, le 11 octobre 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Dominique Laboureux est nommé secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution**

Sur proposition du Gouverneur de la Banque de France, président de l'ACPR, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a nommé Dominique Laboureux, secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et en droit des affaires, Dominique Laboureux a rejoint la Banque de France en 1988.

Dans un premier temps, Dominique Laboureux a travaillé au sein de l'institution en tant qu'adjoint à la direction en charge des Systèmes de paiements et des infrastructures de Marchés, avant de rejoindre en 1993 la Commission bancaire pour devenir directeur adjoint du contrôle sur pièce de 2004 à 2007.

Il est nommé en 2007 directeur du département des Politiques et de la Recherche de la Commission bancaire, fonction qu'il conserve au sein de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) à sa création, en mars 2010.

De 2011 à 2013, Dominique Laboureux est directeur de la Direction Financière et du Contrôle de gestion de la Banque de France, pour laquelle il représente l'institution sur les questions de budget, de comptabilité et de revenu monétaire auprès de la Banque Centrale Européenne.

En 2013, il est chargé de créer la direction de la Résolution au sein de l'ACPR puis en décembre 2014, il est nommé Membre du Conseil de la Résolution Unique nouvellement créé à Bruxelles, où il est chargé en particulier de la planification de la résolution.

Dominique Laboureux présente de par son parcours une forte expérience et une compétence reconnue en termes de supervision financière, ainsi qu'une très bonne connaissance des institutions européennes.

#### **À propos de la Banque de France :**

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

**Contacts presse :**

<b>Cabinet de Bruno Le Maire</b>	<b>01 53 18 41 13</b>	<a href="mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr">presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr</a>
<b>Banque de France</b>	<b>01 42 92 39 00</b>	<a href="mailto:service.de.presse@banque-france.fr">service.de.presse@banque-france.fr</a>